L'Autorité de la concurrence autorise Casino à détenir, seul, 198 points de vente exploités sous les enseignes de son groupe

Publié le 13 décembre 2019

Casino a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition du contrôle exclusif - alors qu'il en avait jusque-là le contrôle conjoint - des sociétés Capdis et Holding Mag Spring qui exploitent 198 points de vente à dominante alimentaire sous différentes enseignes du groupe.

À l'issue d'un examen des effets de cette opération sur la concurrence dans les différentes zones de chalandise des points de vente cédés - qui ne changeront pas d'enseigne -, l'Autorité a écarté tout problème de concurrence et autorisé l'opération.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 13 décembre 2019

Lire le communiqué